

Procès verbal : réunion du conseil municipal du 14 mars 2025 à 19 h

Approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 17 janvier 2025

Le compte rendu de la réunion du 17 janvier 2025 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est soumis à l'approbation de cette assemblée. Il est adopté à l'unanimité

Approbation des comptes financiers uniques 2024

Les budgets de la régie assainissement, de la Station Service Communale, du Lotissement du Clos du Perche et de la Commune de l'exercice 2024 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques sont soumis par Monsieur le Maire au conseil municipal se sont exécutés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la Section de Fonctionnement et de la Section d'investissement.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		74 620.09		66 505.56		141 125.65
Opération de l'année	91 956.56	120 609.83	21 423.46	21 048.00	113 380.02	141 657.83
TOTAUX	91 956.56	195 229.92	21 423.46	87 553.56	113 380.02	282 783.48
Résultats de clôture		103 273.36		66 130.10		169 403.46
Reste à réaliser			138 129.32			

BUDGET STATION SERVICE						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés	36 726.99			45 282.13	36 726.99	45 282.13
Opération de l'année	623 862.87	621 069.09	7 692.00	7 196.00	631 554.87	628 265.09
TOTAUX	660 589.86	621 069.09	7 692.00	52 478.13	668 281.86	673 547.22
Résultats de clôture	39 520.77			44 786.13		5 265.36
Reste à réaliser						

BUDGET LE CLOS DU PERCHE						
Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		26 561.99	137 105.53		137 105.53	26 561.99
Opération de l'année	265 618.03	250 712.64	215 508.47	265 605.53	481 126.50	516 318.17
TOTAUX	265 618.03	277 274.63	352 614.00	265 605.53	618 232.03	542 880.16
Résultats de clôture		11 656.60	87 008.47		75 351.87	
Reste à réaliser						

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents	Dépenses Déficit	Recettes Excédents
Résultats reportés		627 741.46		318 713.52		946 454.98
Opération de l'année	873 506.91	1 146 349.06	788 465.21	273 401.80	1 661 972.12	1 419 750.86
TOTAUX	873 506.91	1 774 090.52	788 465.21	692 115.32	1 661 972.12	2 466 205.84
Résultats de clôture		900 583.61	96 349.89		900 583.61	96 349.89
Reste à réaliser			609 123.71	136 072.00	609 123.71	136 072.00

Les résultats seront repris aux budgets de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Monsieur le Maire se retire. Le conseil municipal délibère sur les Compte Financiers Uniques 2024 du budget de la régie assainissement, de la Station-Service Communale, du lotissement du Clos du Perche et de la Commune. Les CFU 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat D20250314003

L'affectation se calcule ainsi :

(excédent d'investissement + Restes à réaliser recettes) - Restes à réaliser Dépenses:

$$66130.10 + 0 - 138 129.32 = - 71 999.22 \text{ €}$$

L'excédent de fonctionnement de 2024 s'élève à **103 273.36 €**. La somme de **71 999.22 €** est prise sur cet excédent et est inscrite à l'article 1068 « autres réserves », le reste (31 274.14 €) est inscrit au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ». Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Construction d'une pharmacie : mission de maîtrise d'œuvre

La consultation des architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une pharmacie a été lancée. Les offres doivent être remises pour le lundi 10 mars 2025. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 mars à 18 h 30 pour étudier les propositions. Le conseil municipal peut délibérer sur le choix de l'architecte. Le conseil municipal retient la proposition de A2A d'un montant de 25 875 € Soit 6.90 % du montant prévisionnel de travaux de 375000 € HT.

Achat d'un tracteur

Monsieur le Maire présente le devis pressenti pour l'achat d'un tracteur CASE. Le coût d'achat est de 73500 € HT soit 88200 € TTC. Le tracteur CLAAS est repris pour la somme de 8000€. Monsieur le Maire propose de financer la différence (soit 65500 €) par un prêt AGILOR du Crédit Agricole au taux de 1.67 % sur 5 ans et 1 mois. Le conseil municipal accepte la proposition pour l'achat du tracteur CASE et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt.

Repas des anciens D20250314010

Le repas des anciens sera servi le 12 octobre 2025 à la salle des fêtes. La Saloupière propose un repas à 20 € par personne sans le dessert, ni la boisson.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés l'année dernière pour les conjoints, 15 € et pour les invités, 27 €.

Le conseil municipal accepte la proposition de la Saloupière et décide de ne pas augmenter le prix des repas des conjoints et invités.

Conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes souhaite organiser un carnaval le 1er samedi après mardi gras, soit 21 février 2026.

Des chars conçus par les associations et les commerçants défileront dans les rues de Bretoncelles, reste à déterminer le parcours. Une subvention est demandée pour financer les intervenants extérieurs : fanfare, échassiers...

Prochaine réunion du conseil : 23 mai 2025